
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance ordinaire du 26 Septembre deux mille huit

Sous la présidence de M. Jacques BASCOU

N°C-65/2008

Présents ou représentés : M. Georges ABBAMONTE, M. Raymond AGRAZ, M. Didier ALDEBERT, M. Paul ALDEBERT, M. Rémy ALINGRIN, M. Jean-Marie ASSENS, M. Henri AZEMA, M. Jacques BAILLAT, M. Jacques BASCOU, M. Jean-Pierre BASTELICA, Mme Marie BAT, Mme Bérange BATTISTELLA, M. Youssef BOUNOUA, M. Didier BOUSQUET, Mme Marie-Antoinette BOUSQUET, M. Denis CABOULET, Mme Elyette CABROL, Mme Marie-Claude CANET, Mme Nicole CATHALA, M. Didier CODORNIU, Mme Lucia COSTA, M. Gérard CRIBAILLET, M. Christian DURAND, Mme Marie-Claude EGLESSIES, M. Jean FABRE, Mme Marie-Hélène FABRE, M. Patrick FRANÇOIS, M. Gérard FRATICOLA, M. Pierre GALINIER, Mme Murielle GANCIA-RAYMOND, M. Bernard GEA, M. Jean-Yves GLÉMÉE, M. Serge GUIGUE, Mme Alice GUITTARD, Mme Isabelle HERPE, Mme Anne-Marie JOURDET, M. Gérard KERFYSER, M. Aimé LAFFON, M. Tristan LAMY, M. Olivier LAPEYRE, M. Paul LIGNERES, M. Robert LOIS, M. Roger LOPEZ, Mme Monique MACPHAIL, M. Guy MARSOTTO, Mme Hélène MARTINEZ, M. Jean-Michel MENAGER, Mme Martine MIR, M. Louis MOLVEAU, Mme Christiane MONNIER, M. Marcel NERIN, Mme Nadine OLIVIER, Mme Aurélie ORRIT, M. Marc ORTIZ, M. José PERERA, Mme Sabine PEYROUSEL, M. Gilbert PLA, M. Jacques POCIELLO, M. Jean-François ROUSSOULY, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, Mme Janny SAMPERE, Mme Hélène SANDRAGNE, M. Jean-Paul SCHEMBRI, M. Richard SEVCIK, M. Guy SIÉ, Mme Zorha TEGGOUR, Mme Magali VERGNES, M. Alain VIALADE, M. Jean-Michel VILA.

Excusés : M. Michel FARNOLE, M. Jean-Michel FESTE.

Secrétaire de séance : Mme Magali VERGNES

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – PERSONNEL – CREATION D'UN
COMITE HYGIENE ET SECURITE**

Les textes en vigueur prévoient qu'en dessous de 200 agents, le Comité Technique Paritaire est compétent pour examiner les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Par contre, au-delà de ce chiffre, la collectivité de rattachement doit créer un Comité Hygiène et Sécurité spécifique.

Cet organisme comprend en nombre égal des représentants des collectivités territoriales ou établissements publics et des représentants du personnel.

Comme pour le comité technique paritaire, le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Lorsque l'effectif est au moins égal à 50 et inférieur à 350, il se situe entre 3 et 5 représentants. Les membres suppléants sont en nombre égal à celui des membres titulaires.

Considérant que les effectifs de la Communauté d'Agglomération se situent entre 200 et 350 agents,

Je vous propose :

- de créer un Comité Hygiène et Sécurité
- de fixer à HUIT le nombre de membres titulaires et autant de suppléants, à raison de QUATRE représentants titulaires du personnel et QUATRE suppléants et de QUATRE représentants titulaires de la Communauté d'Agglomération et QUATRE suppléants.

- de désigner, pour représenter la Communauté d'Agglomération, les mêmes conseillers que ceux désignés le 7 mai dernier pour la représenter au Comité Technique Paritaire à savoir :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
M. Christian DURAND	M. Alain VIALADE
M. Jean-Paul SCHEMBRI	M. Jean-Marie ASSENS
M. Jacques BASCOU	Mme Alice GUITTARD
Mme Marie-Hélène FABRE	M. Patrick FRANCOIS

Les représentants du personnel seront désignés lors des élections des 6 novembre et 11 décembre 2008

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le :

et de sa publication

le :

Le Conseil adopte à l'unanimité

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU